



CANTON DE VAUD

QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL POUR EXPLOITANTS DU SOL 2022

Impôt cantonal et communal
Impôt fédéral direct

Commune : _____ N° de contribuable : _____

Cette feuille auxiliaire doit être remplie comme il suit :
Exploitants établissant une comptabilité : rubriques 1, 2, 4 et 5.
Exploitants établissant le relevé : rubriques 2, 3, 4 et 5,
les revenus provenant d'une exploitation accessoire doivent être
déclarés séparément, s'ils ne sont pas déjà compris dans le compte
de résultat.

Nom et prénom : _____

Rue : _____

Domicile : _____

Prière de se reporter aux instructions !

1. Détermination du revenu d'après la comptabilité

(Annexes : Bilan, compte de profits et pertes, compte privé/compte capital ou extraits s'y rapportant)

Date de l'ouverture de l'exercice

Date de clôture de l'exercice

Fr.

1.1 Bénéfice net ou perte (-) selon solde du compte de résultat

1.2 Redressements en application des dispositions fiscales (uniquement s'ils n'ont pas déjà été comptabilisés)

1.2.1 Salaire, prélèvements privés et intérêts crédités à l'exploitant

1.2.2 Impôts (Impôts de l'Etat, de la commune, impôt fédéral direct, impôt sur les gains immobiliers)

1.2.3 Amortissements et provisions non justifiés par l'usage commercial

1.2.4 «Part de l'employé» aux cotisations versées aux institutions de prévoyance professionnelle pour le détenteur de l'exploitation

1.2.5 Cotisations à des institutions de prévoyance individuelle liée (pilier 3a) et primes pour assurances privées de l'exploitant

1.2.6 Parts privées (voiture, téléphone, électricité et chauffage, etc)

1.2.7 Bénéfices comptables sur la réévaluation d'éléments de l'actif

1.2.8 Prélèvements en nature

1.2.9 Valeur locative fiscale du logement occupé par l'exploitant

1.2.10 Autres bénéfices commerciaux qui n'ont pas été comptabilisés

1.2.11 Autres charges non admises fiscalement

1.3 Total des chiffres 1.1 et 1.2

1.4 Déductions (uniquement si elles n'ont pas déjà été comptabilisées)

1.4.1 Cotisations AVS/AI/APG

1.4.2 Part de l'employeur à des institutions de prévoyance professionnelle

1.4.3 Produits nets du portefeuille de titres commercial ainsi que d'avoirs à caractère commercial (à désigner par la lettre C dans l'état des titres)

1.4.4 Correction de la valeur locative

1.4.5 Autres

1.5 Total des déductions

1.6 Revenu pour l'impôt cantonal (chiffre 1.3 moins 1.5; à reporter sous codes 180 ou 185 de la déclaration d'impôt).

1.7 Cotisations AVS, AI, APG et allocations familiales (AF) personnelles de l'exploitant (avant déductions des AF)

Les AF perçues sont à extraire des comptes et à déclarer sous code 195 de la déclaration d'impôt.

2. Tableau des amortissements cumulés (y compris les subventions) sur immeubles

(ne remplir que si les dépenses d'investissement ou le cumul des amortissements ne ressortent pas de la comptabilité)

	Sans répartition (global)	Avec répartition		
		Constructions	Plantes, vignes améliorations	Sol (provisions seules)
2.1	Total des amortissements au début de l'exercice			
2.2	Amortissements de l'exercice			
2.3	Total des amortissements à la fin de l'exercice			

3. Détermination du revenu de l'activité agricole d'après le relevé

	Valeur comptable au début de l'exercice	Augmentations +	Diminutions -	Amortissements (provisions)	Valeur comptable à la fin de l'exercice
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
3.1. Actifs					
3.1.1 Caisse					
3.1.2 Compte postal, Banque					
3.1.3					
3.1.4 Animaux					
3.1.5 Stocks					
3.1.6 Machine.....					
3.1.7 Véhicules.....					
3.1.8 Fruits/Baies/Vignes.....					
3.1.9 Immeubles (domaine) ¹⁾					
3.1.10 Constructions ²⁾					
3.1.11 Plantes, améliorations					
3.1.12 Sol					
3.1.13 Autres créances (transitoires)					
3.1.14 Total					
3.2 Passifs					
3.2.1 Banques					
3.2.2 Créanciers					
3.2.3 Emprunts à long terme					
3.2.4 Crédits d'investissements					
3.2.5 Autres créanciers					
3.2.6 Passifs transitoires					
3.2.7 Total					
3.3. Différence (3.1.14 - 3.2.7)					

1) à utiliser seulement si sans répartition (valeur globale) 2) y compris installations mécaniques

3.4 Etat des prélèvements et apports privés

Capital	Début de l'exercice	Résultat d'exploitation	Prélèvements privés	Apports privés	Fin de l'exercice
		+./.	./.	+	=

3.5 Détermination des recettes de l'exploitation

	Fr.	Fr.	Extrait des recettes d'exploitation	
Recettes totales			Cultures	
3.5.1 Caisse			Céréales	
3.5.2 Compte postal, Banque			Cultures sarclées	
à déduire car compris dans les dépenses			Cultures spéciales	
3.5.3 Apports privés				
3.5.4 Augmentation des dettes				
3.5.5 Prélèvements / cptes financiers de l'exploitation				
3.5.6 Ventes immobilières (sous chiffre 3.5.21)		-		
3.5.7 Recettes de l'exploitation			Bétail	
(= chiffre d'affaires à reporter sous code 180 ou 185, en pré-colonne de la déclaration d'impôt)			Lait & produits laitiers	
Prélèvements en nature tirés de l'exploitation, pour la famille et pour tous les employés			Ventes de bovins	
			Boucherie, engrais.	
3.5.8 <input type="checkbox"/> Adultes à Fr. 960.- ou Fr. <input type="checkbox"/>				
3.5.9 <input type="checkbox"/> Enfants (- 6 ans) à Fr. 240.- ou Fr. <input type="checkbox"/>			Divers	
3.5.10 <input type="checkbox"/> Enfants (6-13 ans) à Fr. 480.- ou Fr. <input type="checkbox"/>			Locations	
3.5.11 <input type="checkbox"/> Enfants (13-18 ans) à Fr. 720.- ou Fr. <input type="checkbox"/>			Travaux pour tiers	
3.5.12 Autres			Paiements directs	
3.5.13 Report sous chiffre 3.5. 14				
			Total	

		Fr.
3.5.14 Report du chiffre 3.1.14		
3.5.15 Valeur locative fiscale du logement occupé par l'exploitant		
<i>Parts privées aux charges d'exploitation pour</i>		
3.5.16 Voiture		
3.5.17 Assurances		
3.5.18 Chauffage, électricité, téléphone, TV		
3.5.19 Autres (p. ex. salaires d'employés de maison)		
3.5.20 Autres produits à caractère commercial (selon relevé distinct)		
3.5.21 Total intermédiaire		
<i>Inventaire à la fin de l'exercice</i>		
3.5.22 Animaux		
3.5.23 Stocks		
3.5.24		+
3.5.25 Total intermédiaire		
<i>Inventaire au début de l'exercice</i>		
3.5.26 Animaux		
3.5.27 Stocks		
3.5.28		-
3.5.29 Total des recettes d'exploitation		

Extrait des recettes d'exploitation	
Viticulture	
Ventes	
Raisin	kg
Moût	l.
Vin rond	l.
Vin clair	l.
Bouteilles	
Autres	
Divers	
Locations	
Travaux pour tiers	
Paievements directs	
Autres indemnités	
Total	

		Fr.
3.6 Détermination des dépenses de l'exploitation		
Dépenses totales		
3.6.1 Caisse		
3.6.2 Compte postal, Banque		
<i>à déduire car compris dans les dépenses</i>		
3.6.3 Prélèvements privés		
3.6.4 Remboursements de dettes		
3.6.5 Investissements en machines		
3.6.6 Investissements en fruits/baies/vignes		
3.6.7 Investissements dans les constructions (inst. mécaniques)		
3.6.8 Investissements dans les plantes et dans les améliorations		
3.6.9 Investissements dans les terres (sol)		
3.6.10 Versements sur comptes financiers de l'exploitation		-
3.6.11 Charges de l'exploitation		
<i>Salaires en nature des employés de l'exploitation</i>		
3.6.12 Pension		
3.6.13 Logement		
<i>Diminutions et amortissements</i>		
3.6.14 Machines (y compris les véhicules et les engins)		
3.6.15 Fruits/Baies/Vignes		
3.6.16 Immeuble (domaine) (si valeur globale seulement)		
3.6.17 Constructions (amortissements seuls), installations mécaniques		
3.6.18 Plantes, améliorations		
3.6.19 Sol (provisions)		
3.6.20 Produits nets du portefeuille de titres et des avoirs à caractère commercial (lettre C de l'état des titres)		
3.6.21 Autres charges à caractère commercial (selon relevé distinct)		
3.6.22 Total des charges d'exploitation		

Extrait des dépenses d'exploitation	
Matériels agricoles	
Cultures	
Bétail	
Machines, matériel	
Immeuble, (domaine)	
Assurances	
Energie, tél, etc...	
Travaux de tiers	
Matériels viticoles	
Cultures vignes	
Bâtiments et caves	
Véhicules et matériel	
Frais généraux	
Autres	
Salaires	
Charges sociales	
Intérêts des dettes	
Fermages	
Achats complémt.	
Total	

3.7 Revenu net	
3.7.1 Total des recettes d'exploitation (report du chiffre 3.5.29)	
3.7.2 Total des charges d'exploitation (report du chiffre 3.6.22)	
3.7.3 Revenu net de l'activité lucrative	
(à reporter sous codes 180, 185 ou 190 de la déclaration d'impôt)	

3.8 Cotisations AVS, AI, APG et allocations familiales (AF) personnelles de l'exploitant (avant déductions des AF)
 Les AF perçues sont à extraire des comptes et à déclarer sous code 195 de la déclaration d'impôt.

